



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 3 avril 2022	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 3 : Nuageux (Temp : 4 °C) Courses 4 à 8 : Pluie (Temp. : 4 °C) Courses 9 à 15 : Nuageux (Temp : 4 °C)	<b>Ventoux:</b> 12 km/h (Nord)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 15 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	15	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 122/128
<b>Total des paris mutuels</b>	\$333,547			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles Sharla	<b>Juge associé</b> Brethour, Fred (salle d'arbitrage centralisée)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Un retrait anticipé a été opéré par les juges pour le cheval, "KEEPALL" de la Course 1, pour ne pas avoir fourni un certificat de résultat négatif à un test de Coggins, conformément à la règle de la CAJO 22.34.

Des retraits anticipés ont été opérés par les vétérinaires pour les chevaux suivants :

"YANKEE UP" (boiteux) de la Course 6 ;

"BETTY ONTHEBEACH" (maladie) de la Course 6 ; et

"PRETTY BOY DUKE" (maladie) de la Course 8.

Un récapitulatif de règles et directives s'est déroulé à distance avec Drew Smyth au sujet de sa stimulation du cheval, "WOMACSONEMACH", dans la Course 12, le 27 mars. Mr Smyth est maintenant au courant des règles sur la stimulation, ainsi que de ce que l'on attend de lui pour les respecter. Il doit changer son style de stimulation pour respecter la structure de sanctions. Aucune action réglementaire n'est requise à ce stade.

Nous avons discuté les procédures et le protocole à suivre dans l'enclos, avec l'inspectrice en chef des analyses, Athena Margies, et avec l'entraîneuse, Macy Cassell. Après la discussion, les deux parties impliquées sont désormais au courant des attentes et responsabilités à respecter dans l'enclos.

Nous avons discuté avec l'entraîneuse du cheval "OUTKAST BLUE CHIP", Isabelle Darveau, du fait qu'il faut toujours signaler toute lésion survenue à un cheval, même si celle-ci survient après une course. Ce cheval avait accroché un fer lui occasionnant une lésion alors qu'il entraînait dans le paddock, après la Course 14, le 27 mars.

On a opéré une correction au programme de courses pour le cheval, "JUSTA BANDIT", inscrit dans la Course 12. Ce cheval avait été inscrit pour un prix de réclamation de \$15,000.

### **Courses :**

Jacques Beaudoin, Rodney LaFramboise, Paul LaFramboise et Jason Gilchrist ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

1. **Enquête** pour le cheval vainqueur, le #3, "FIX A DRINK", (Ryan Guy), qui a fait un bris d'allure avant le départ. Ce cheval avait dépassé le poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir pris un bon départ. Rien à signaler.  
Lien pour la vidéo d'enquête – [https://youtu.be/6t8HDzn\\_xvk](https://youtu.be/6t8HDzn_xvk)
2. Le #2, "MAROON SEELSTER", (Mike Healey), a fait un bris d'allure avant le départ, mais il était en position lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il n'a pas été signalé dans la statistique avec bris d'allure. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Nous avons demandé au conducteur du #2, "DARKEST SECRET", (Mike

Healey), la raison pour laquelle ses pieds ne se trouvaient pas dans les étriers dans le dernier droit. Nous avons en partie accepté l'explication qu'a donnée Mr Healey et aucune action supplémentaire n'est requise, bien qu'il a été averti quant au fait de faire attention de garder ses pieds dans les étriers. Rien à signaler.

6. Rien à signaler.
7. Le conducteur du #5, "BEST HONEY HANOVER", (Robert Shepherd), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
8. Nous avons discuté la cadence de la course (28<sup>4</sup> 59<sup>3</sup>) avec le conducteur du #2, "ROLLIN WITH ROCK", (Guy Gagnon). Nous avons accepté l'explication qu'a donnée Mr Gagnon et aucune action supplémentaire n'est requise. Le #2, a eu de l'équipement brisé (mors Buxton) après le poteau au ½ de mille et a remporté la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Le conducteur du #5, "MAJOR HILL", (Pascal Berube), s'est vu ajouter un nouvel avertissement sur sa licence à cause de sa stimulation durant la course. Rien à signaler.
11. Rien à signaler.
12. Rien à signaler.
13. Rien à signaler.
14. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction provoquée par le #4, "THANKYOUVERYMUCH", (Steeven Genois), au #1, "DRIVEULIKEUSTOLEIT", (Ryan Guy), dans le dernier droit. Le #4 a dévié vers l'intérieur et a accroché le sulky du #1 avant la ligne d'arrivée. Les deux chevaux ont été signalés dans la statistique avec obstructions à cause de cet accrochage. Aucun placement n'est requis comme le #4 a terminé la course derrière le #1.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/0ruy6j2XSK4>

Le conducteur du #4, (Steeven Genois), a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles de la CAJO 22.05.01(a) (changer de ligne ou de position, dévier vers l'intérieur ou l'extérieur, aller vers l'intérieur ou l'extérieur à tout moment de la course de manière à forcer un cheval à réduire son allure ou à forcer un autre conducteur à changer de parcours, à ramener son cheval ou à faire une sortie) et 22.05.01(h) (frapper ou accrocher les roues d'un autre sulky). Il s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours, à être purgée les 15, 16 et 17

avril, inclusivement. Décision #1662278. Rien à signaler.

15. **Enquête** pour la performance du #1, "CLOUD NINE HANOVER", (Drew Smyth), ayant fait un bris d'allure après le départ, et pour observer le potentiel bris d'équipement survenu, ainsi qu'une obstruction possiblement survenue au #9, "FITT BITT", (Robert Shepherd), toujours avant le départ. Nous avons déterminé que le bris d'équipement (baguette) était survenu après le départ et que le #1 n'avait pas provoqué l'obstruction au #9 avant le départ lors du bris d'allure. Aucune infraction signalée. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/oa7bhW4OUk4>

### **Réclamations :**

#### **Course 6**

- Le #4, "JESSICAS LEGACY" (3), pour \$10,000, par Michelle LeBlanc et Gary Lee (M. LeBlanc entraîneur).

#### **Course 14**

- Le #5, "WISK KEY K" (1), pour \$10,000, par Matthew McDonald (M. McDonald entraîneur).